REGLEMENT DU JEU – 10 JOURS ANNIVERSAIRE « 1000€ en cartes cadeaux à gagner ! **»**

Article 1 Société organisatrice & Définition du jeu
La société Ets DUCATILLON, SAS au capital de 270 000 Euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés de LILLE sous le numéro B 414 698 134 ayant son siège social au 300 rue de la Muque 59830 CYSOING, organise un **jeu-concours sans obligation d'achat**. Ce jeu concours est un jeu gratuit intitulé « 10 JOURS ANNIVERSAIRE » et est valable du 16/10/2019 (10:45) au 26/10/2019 (10:45).

Article 2 Conditions de participation
Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures, habitant en France et en Belgique, à l'exception des membres du personnel de ETS DUCATILLON et de leur famille. La participation est enregistrée de façon automatique aux nom et email de l'internaute enregistré sur ducatillon.com durant la période du jeu concours. La participation est strictement nominative et une seule participation par personne ne sera acceptée. Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du tirage au sort.

Article 3 Modalités de participation
Afin de participer au tirage au sort, il suffit au participant de jouer sur la page du site internet https://www.ducatillon.com/jeu-anniversaire.html accessible pendant toute la durée de l'opération et de remplir le formulaire avec les informations demandées puis de cliquer sur le bouton « Je participe » entre le 16/10/2019 10h45 et le 26/10/2019 10h45.

Article 4 Présentation des dotations
1000€ en cartes cadeaux Ducatillon sont à gagner. Les cartes cadeaux se répartissent de la façon suivante :
Lot N°1 : une carte cadeau de 150€
Lot N°2 : une carte cadeau de 100€
Lot N°3 : une carte cadeau de 50€
Lots N°4 à 31 : 28 cartes cadeaux de 25€

Les cartes cadeaux sont utilisables en plusieurs fois chez Ducatillon et sont valables 1 an dès leur activation. La carte cadeau Ducatillon peut être utilisée sur le site internet Ducatillon, par téléphone, par courrier et au magasin de Cysoing. Les dotations ne sont pas échangeables contre espèces et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise d'une contrepartie financière, totale ou partielle, ni à l'échange ou remplacement contre une autre dotation de quelque valeur que ce soit, pour quelle cause que ce soit.

Article 5 Désignation des gagnants & obtention des cadeaux
Les 31 gagnants seront désignés par un tirage au sort le 30/10/2019. (voir article 4)
Les gagnants seront avertis par email la semaine du 4/11/2019 avec les informations d'obtention du cadeau. Si l'adresse email renseignée par le participant est erronée, le lot ne pourra être adressé et restera la propriété de Ets Ducatillon.

L'envoi des lots sera effectué dans le mois suivant le tirage au sort, sauf en cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence. Ducatillon ne serait être tenue responsable des retards et pertes du fait des services postaux ou pour tout cas fortuit et n'assume aucune responsabilité quant au délai d'acheminement de lot ou de son état à la livraison. Si le gagnant indique des coordonnées erronées ou insuffisantes ou si le gagnant ne retire pas son colis dans les délais impartis, sa participation ne sera plus considérée comme gagnante et il ne pourra plus prétendre à sa dotation.

Article 6 Données nominatives et personnelles
Les données à caractère personnel recueillies concernant la participation au jeu concours sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de la participation au tirage au sort. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement ou de limitation du traitement de leurs données personnelles, qui peut être exercé en écrivant à dpo@ducatillon.com ou Ducatillon Service Relation Clientèle 300 rue de la Muque 59830 Cysoing, en joignant une copie de la pièce d'identité. Les données personnelles et préférences peuvent être aussi gérées dans l'espace client à tout moment.
Les gagnants autorisent Ducatillon à publier leur nom sur le site et la page Facebook Ducatillon sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à une rémunération autre que le prix gagné.

Article 7 Règlement du jeu concours
Le présent règlement est mis à disposition pendant toute la période du jeu, à savoir le 16/10/2019, sur internet https://www.ducatillon.com/jeu-anniversaire.html. Un exemplaire sera adressé par email à toute personne qui en fera la demande auprès de DUCATILLON – Service Client - BP 80002 -59892 LILLE cedex 9 ou serviceclient@ducatillon.com. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux concours en vigueur en France.
Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 8 Responsabilités
De façon générale, Ets DUCATILLON ne pourrait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, ce jeu devait être modifié ou reporté ou si la nature ou le nombre de lots devait être modifié.
Les lots ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie financière ou être repris, ou échangés contre un autre produit. Ets Ducatillon décline toute responsabilité pour les incidents et accidents qui pourraient se produire pendant la durée de jouissance des lots et du fait de leur utilisation.

Article 9 Conditions
La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation.